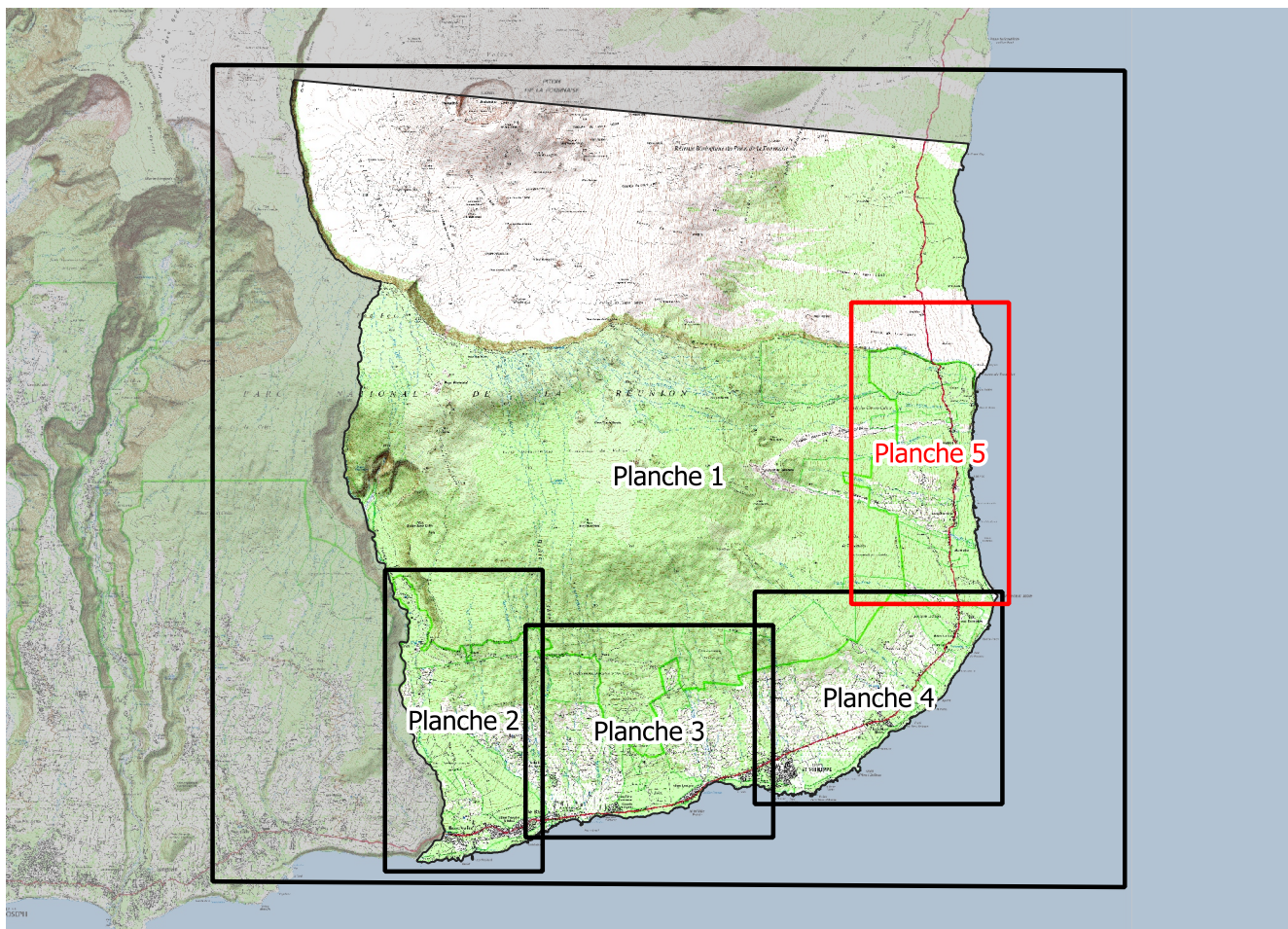


Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles
Commune de Saint-Philippe

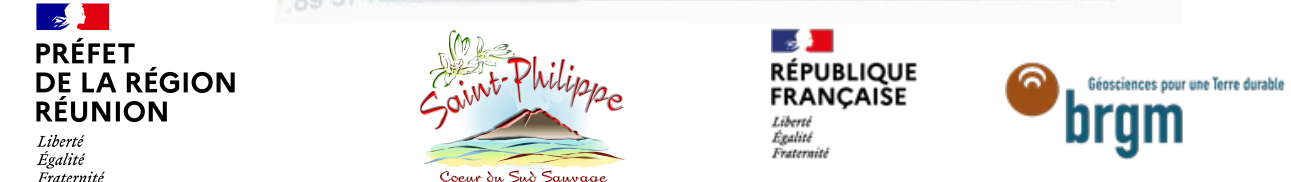


Projet de zonage réglementaire du risque

Planche 5
Takamaka - Le Tremblet
ECHELLE 1 / 5000

Enquête
Publique

2026



LEGENDE :

Zones avec un principe d'inconstructibilité

- R1 Aléa fort inondation combiné à un aléa mouvements de terrain;
Aléa élevé ou très élevé mouvements de terrain combiné à un aléa fort, moyen, faible ou nul inondation.
- R2 Aléa moyen mouvements de terrain combiné à un aléa nul, faible ou moyen inondation.

Zones constructibles sous conditions

- B2u Aléa moyen mouvements de terrain en zone "secteurs jugés sécurisables" et un aléa nul, faible ou moyen inondation.
- B2 Aléa moyen inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain.
- B3 Aléa faible inondation combiné à un aléa nul ou faible mouvements de terrain ou aléa nul inondation combiné à un aléa faible mouvement de terrain.
- Aléa nul mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.

Bâtiments et constructions

- Bâtiment remarquable (Mairie, Hôpitaux, Lycée, ...)
- Bâtiment industriel
- Autre bâtiment
- Cimetière
- Terrain de sport
- Réservoir

Routes

- Route nationale
- Route départementale
- Route communale
- Chemins, sentiers

Cadastre

- Parcelles

Cours d'eau, ravines

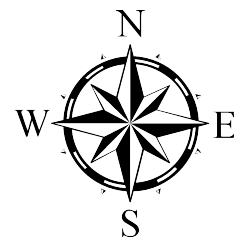
- Ravine du Banli

ECHELLE 1 / 5000

Fond topographique :
©IGN-BD TOPO® 2024, MNT® ©IGN 2012
Fond parcellaire : ©IGN-Parcelaire Express (PCI)® maj 04/2025 - ILE DE LA REUNION
Cartographie : BRGM Réunion - 2026

Les informations cartographiques (le cadastre, les différents bôis et voiries, les toponymes, etc.) sont matérialisées pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par le présent zonage réglementaire du PPR de la commune, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

Projection utilisée : RGR92 / UTM 40S



0 300 600 m

